



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Membres en exercice : 80

Présents : 68

Pouvoirs : 10

CONSEIL DE TERRITOIRE
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 20H

Délibération CT2016/09/27-08 – Approbation de la modification des statuts du SIETREM pour l'intégration de la Communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne

Rapporteur : Pierre-Yves MARTIN, 5^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : Mercredi 21 septembre 2016

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AMORÉ Félicité, AMOZIGH Joëlle, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, BAILLY Dominique, BARBIERI Michel, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BENTAHAR Abdelkader, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUCHER Martine, BOUDJEMAI Kaïssa, BOUVARD Jacques, BOYER Jean-Pierre, CALMÉJANE Hélène, CALMÉJANE Patrice, CAPILLON Claude, CARBONNELLE Serge, CHOULET Michèle, CLAVEAU Michèle, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DALLIER Philippe, DELORMEAU Christine, DEMUYNCK Christian, EPINARD Serge, FAUCONNET Jean-Paul, FICCA Grégory, GAUTHIER Christine, GENESTIER Jean-Michel, GRANDIN Gaëtan, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HÉLÉNON Joëlle, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, ITZKOVITCH Ivan, KLEIN Olivier, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LELLOUCHE Nicole, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHÉAS Jacques, MALJEAN Jean-Pierre, MANTEL Aurélie, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MAUPOUSSIN Stéphanie, MIERSMAN Michel, PELISSIER André, PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, RATEAU Chantal, REYGNAUD Marie-Françoise, RICHARD Stéphanie, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, TAYEBI Samira, TESTA Richard, TEULET Michel, THIBAUT Magalie, TORO Ludovic, VAVASSORI Patricia, VIEUX-COMBE Evelyne.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. AWAD-SHEHATA Stéphanie, BOURICHA Fayçal (pouvoir à TAYEBI Samira), DESHOQUES Monique (pouvoir à BOUVARD Jacques), DUFFRÈNE Sylvie (pouvoir à EPINARD Serge), FAUBERT Jacques (pouvoir à MALJEAN Jean-Pierre), JARDIN Anne (pouvoir à DELORMEAU Christine), MARTINS Marylise, MILOTI Donni (pouvoir à FICCA Grégory), POPELIN Pascal (pouvoir à MAHEAS Jacques), PRUDHOMME Gérard (pouvoir à MARTIN Pierre-Yves), ROY Patrice (pouvoir à TEULET Michel), SCHUMACHER Alain (pouvoir à REYGNAUD Marie-Françoise).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CALMÉJANE

Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | www.grandparisgrandest.fr

Siège administratif | 4bis, allée Romain Rolland - 93390 Clichy-sous-Bois | Tél. 01 41 70 39 10 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5211-61,

VU la délibération n°2016-14 du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers (SIETREM) en date du 9 mars 2016 modifiant les statuts du SIETREM pour l'intégration de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et l'EPT n°9,

VU le courrier du Président du SIETREM en date du 29 juillet 2016, notifiant la délibération susvisée du Comité syndical et sollicitant l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de territoire de la question de l'approbation des nouveaux statuts du SIETREM,

VU la délibération du Conseil communautaire de Paris - Vallée de la Marne du 28 janvier 2016,

CONSIDÉRANT qu'à compter de la notification de la délibération du comité syndical du SIETREM, le Conseil de territoire dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la modification des statuts du SIETREM permettant l'intégration de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

SE PRONONCE pour l'approbation de la modification des statuts du SIETREM permettant l'intégration de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 27/09/2016.


Le Président,
Michel TEULET

Le Président soussigné certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
en Préfecture le
Affiché - Notifié le **04 OCT. 2016**
Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédère

